



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS

La Municipalité d'Ormont-Dessus au Conseil communal

Préavis municipal n° 09-2023, relatif à la contribution communale pour l'acquisition de nouvelles cibles pour le stand de tir de Vers-l'Eglise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le matériel de ciblerie du stand de tir de Vers-l'Eglise arrive en bout de course.

Après 16 ans de bons et loyaux services au stand du Fahy à Aigle, l'Abbaye du Cordon Vert a acheté ces cibles d'occasion et elles ont encore fonctionnées 24 ans chez nous.

Force est de constater que l'obsolescence a rattrapé ce bon matériel et que les pièces qui pourraient permettre une exploitation prolongée ne sont plus disponibles. Il nous faut donc proposer le remplacement de cet équipement et profiter de ce moment pour gommer certains inconvénients inhérents à un stand de tir, en particulier celui du bruit.

2. L'aspect légal

Selon l'**ordonnance sur les installations servant au tir hors du service n° 510.512** du 15 novembre 2004 (Etat le 1^{er} janvier 2005), notamment l'article 7, les communes sont tenues de fournir un stand de tir qui permet aux habitants d'effectuer leurs tirs obligatoires.

Selon l'article 8, si les communes ne sont pas en mesure de fournir un stand de tir, elles participent équitablement aux frais d'entretien et de rénovation des stands où leurs habitants tirent. Renseignement pris, une taxe de 10 CHF par habitant et par année s'applique.

Nous avons donc la chance de pouvoir proposer à la population cette infrastructure existante, sur notre territoire communal.

3. Historique des sociétés de tir d'Ormont-Dessus

L'Abbaye du Cordon Vert, fondée en janvier 1764, est la plus ancienne : tous les tireurs y ont un prix et la qualité de membre se transmet de père en fils. L'Abbaye du Cordon Rouge et Vert, appelée longtemps la « Nouvelle Abbaye », date de 1840.

A l'origine, les tirs avaient lieu à proximité du champ de foire de Vers-l'Eglise, à la Combasse, où une « maison de tirage » est attestée en 1771, les cibles se trouvant de l'autre côté de la Grande-Eau. En 1914, le stand est déplacé au nord de l'Auberge de l'Ours à cause de la construction de la gare de l'A.S.D.

Une autre société de tir voit le jour en 1882, la Société du Stand des Diablerets, propriétaire d'un stand qu'elle fait construire en Nillettaz. Dans les mêmes années, on voit la création des « Armes de guerre d'Ormont-Dessus », puis, en 1913, celle de « La Sentinelle » aux Diablerets et, finalement, en 1920, celle des « Chasseurs des Alpes » ; ces trois sociétés, qui organisaient les tirs militaires obligatoires, ont fusionné en 1960 pour devenir « Les Amis du Tir ». (réf : Ormont-Dessus, Ormont-Dessous p.206)

4. La visite du canton - DGE

La direction générale de l'environnement a procédé à l'inspection du site le 6 juin de cette année et n'a pas soulevé d'objections à la poursuite de l'activité du tir, au stand de Vers-l'Eglise. (voir détermination annexée).

5. Le volet financier

Selon les constatations faites, le matériel suivant doit être commandé et installé :

Changement d'installation de tir au SA9006

- 4 sets de cibles électroniques SA9006
- Salle de contrôle et matériel de base
- Matériel informatique et connectivité
- Installation et mise en service

CHF 77'629.10

Les tunnels antibruits

- 4 tunnels antibruits TYP GPB 850
- Le montage

CHF 22'660.10

Divers et imprévus

CHF 9'710. 80

Montant total

CHF 110'000.00

Les coûts seront répartis de la façon suivante :

Prise en charge par l'Abbaye d'Ormont-Dessus « Cordon Vert » : CHF 20'000.00
Prise en charge par la Commune : CHF 90'000.00

Afin de réduire la part communale, les entités suivantes ont été contactées pour contribuer aux frais :

- La société de développement de Vers-l'Eglise.
- La société de tir au petit calibre de Vers-l'Eglise.

Les résultats de ces recherches de fonds seront communiqués aux commissions d'étude.

Malgré le coût qui peut sembler élevé, le fait d'avoir une infrastructure existante, légalement enregistrée et certifiée aux normes en vigueur de toutes sortes, nous permet de nous libérer de la taxe perçue si nous devons externaliser l'activité.

Les Abbayes et la Société des Amis du Tir sont des institutions qui garantissent le bon fonctionnement du stand et qui, par ricochet, contribuent à la sécurité publique.

En conclusion, nous sommes convaincus que le maintien d'un stand de tir sur notre commune est judicieux. Il s'agit de perpétuer une tradition séculaire qui, il faut le dire, connaît un réel regain d'intérêt chez les jeunes de notre vallée.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** Préavis municipal n° 09-2023, relatif à la contribution communale pour l'acquisition de nouvelles cibles pour le stand de tir de Vers-l'Eglise
- Oui** les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.
2. De l'autoriser à amortir comptablement ce montant au maximum sur 10 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :
Ch. Reber



La secrétaire municipale :

J. Markotic